



Le bâtiment casematé : façade postérieure.

IVR43_20223901139NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation